

CONFESSION DANS LA QUINZAINE

En rapport avec le gain des indulgences

Consultation



QUESTION. — Y a-t-il un indult pour le diocèse de Montréal, en vertu duquel il nous suffit d'aller à confesse tous les quinze jours pour gagner toutes les indulgences courantes ?

RÉPONSE. — La réponse que nous allons donner est plus générale que la question posée : mais on nous pardonnera cette liberté, en faveur du désir d'être utile au plus grand nombre de nos lecteurs.

Pour répondre d'ailleurs, nous n'avons qu'à reproduire partiellement une étude déjà parue dans la *Semaine religieuse*.

Un privilège commun à tous les pays, et à toutes sortes de personnes, permet que l'on se confesse, pour une indulgence plénière quelconque, la veille, non l'avant-veille, du jour auquel est attachée cette indulgence, ou auquel on se propose de gagner une indulgence qui n'est pas fixée. D'une manière générale, la confession sert donc à gagner des indulgences pendant deux jours (le jour de la confession et le lendemain, mais non le surlendemain).

Une autre faveur plus étendue, et également universelle, a été accordée aux fidèles qui ont coutume, à moins d'empêchement légitime, de se confesser au moins une fois la semaine et qui n'ont conscience d'aucune faute grave. A moins d'avoir commis un péché mortel dans l'intervalle, ces fidèles peuvent gagner toutes les indulgences plénières qui se rencontrent d'une confession à l'autre, sans être obligés de se présenter de nouveau au tribunal de la Pénitence. Par semaine, on entend ici la période de sept jours, de sorte que celui qui a l'habitude de se confesser à un jour fixé de chaque semaine, par exemple le samedi, remplit sans aucun doute l'obligation de la confession dont il s'agit.

Ce dernier privilège a été étendu à quatorze jours dans le diocèse de Montréal, par un indult renouvelé pour cinq ans et valable jusqu'au 1er de mai 1897. Par cet indult, les ecclésiastiques et les laïques du diocèse de Montréal, *que la rareté des confesseurs empêchera de se confesser plus souvent*, peuvent gagner toutes les indulgences qui se rencontreront dans la quinzaine, pourvu qu'ils se confessent de deux semaines en deux semaines (par exemple de deux en deux samedis).

Il est donc sage lorsque l'on se confesse d'avoir l'intention de gagner toutes les indulgences qui peuvent se présenter jusqu'à la confession suivante.